

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_102

Objet : Attribution et autorisation de signature du marché M25.016 : Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de Poperinghe et de St Exupery sur la commune de Steenvoorde

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (49) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 69

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_102

Objet : Attribution et autorisation de signature du marché M25.016 : Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de Poperinghe et de St Exupery sur la commune de Steenvoorde

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure adaptée lancée conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, Cœur de Flandre agglo détient les compétences Eau, Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales et Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant le marché de travaux passé selon la procédure adaptée lancée conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, lancée en date du 09 avril 2025, l'avis n°25-40448 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-securises.fr n°59_20250409W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 22 mai 2025 à 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des offres ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de Poperinghe et de St Exupery sur la commune de Steenvoorde au bénéfice de Cœur de Flandre agglo avec l'opérateur économique suivant :
- S.A.S S.T.P Services (62470 CALONNE-RICOUART) pour un montant estimatif total de 884 250,00 € HT soit 1 061 100,00 € TTC (issu du bordereau de prix unitaires valant détail quantitatif estimatif) ;
- le délai global d'exécution du marché est de 6 mois à compter de sa date de notification au titulaire. Ce délai global d'exécution est décomposé en 1 mois pour la période de préparation et 5 mois pour les travaux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

